

DOSSIER DE PRESSE























LE MOT DU DIRECTEUR



Cette formation offre aux personnes motivées de vrais débouchés au sein d'une filière d'avenir qui répond aux enjeux de la transition énergique ». A travers un apprentissage de 490 heures sur 3,5 mois, alliant théorie et pratique, ainsi qu'une période de stage en entreprise, « Installateur(trice) Mainteneur(se) de Panneaux Solaires Thermiques et Photovoltaïques », donne aux candidats toutes les compétences pour exercer directement à l'issue de la formation le métier d'installateur(trice) Mainteneur(se) de Panneaux Solaires Thermiques.

Frédéric DIJOUX

Directeur général de la SPL AFPAR

LA SPL AFPAR

La volonté commune des acteurs de l'énergie est de faire en sorte que notre île tende vers l'autonomie énergétique en 2030 et ainsi faire de La Réunion un territoire exemplaire en matière d'énergies renouvelables.

La réalisation d'un tel objectif entraîne un changement sur le marché de l'emploi : des emplois émergeants et des besoins en compétences dans la filière des énergies renouvelables.

Pour répondre à cette demande, le 2 Novembre dernier, la SPL AFPAR a inauguré dans son centre de Saint-Paul, sa toute première formation d'"Installateur(trice) Mainteneur(euse) de Panneaux Solaires Thermiques et Photovoltaïques". 10 stagiaires ont été soigneusement sélectionnés par les équipes pédagogiques pour une formation d'une durée de 3,5 mois, qui vise à aborder les 2 aspects de la profession : le Thermique et le Photovoltaïque. La plupart des entreprises exerçant cette double activité dans l'île, le programme a pour objectif d'augmenter l'employabilité des apprenants.



PREAMBULE

- L' AFPAR s'ouvre sur le secteur de la transition écologique
- 2 Le photovoltaïque : une filière en évolution
- Une réponse aux besoins du marché émergeant



LE MOT DE LA PRESIDENTE



Notre ambition, et c'est un choix politique, est de former utile, de former au plus juste, de former plus et de former mieux

Karine Nabénésa Présidente de la SPL AFPAR

LA SPL AFPAR

Les régions d'outre-mer ont une forte dépendance énergétique du fait de leur insularité. La Réunion, par exemple, dépend à 87 % de l'extérieur de l'île pour la fourniture d'énergies fossiles (en 2017).

Produire et utiliser des énergies renouvelables est ainsi un enjeu clé pour la Réunion afin d'assurer une maîtrise durable de l'approvisionnement en énergie des territoires. La version révisée de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) sur les périodes 2019-2023 et 2023-2028 fixe les objectifs suivants: réduire les émissions de gaz à effet de serre, la consommation énergétique finale ou encore, la consommation énergétique totale des énergies fossiles. Cette nouvelle PPE s'inscrit dans une perspective de mix électrique 100 % énergies renouvelables à l'horizon 2030 en visant 79 % dès 2023 et 81 % en 2028. La programmation pluriannuelle de l'énergie pour l'île de La Réunion vise à tendre vers l'autonomie énergétique par la maîtrise de la demande en énergie et le développement des énergies renouvelables.

Ainsi, la réduction de la demande en énergie et l'efficacité énergétique des équipements et des bâtiments sont des axes prioritaires d'actions.

Une orientation forte dans le sens des utilisations rationnelles de l'électricité se doit d'être accompagnée en parallèle d'un développement vigoureux, des modes de production électricité innovants et non nucléaires. L'énergie solaire photovoltaïque permet de produire de l'électricité grâce au rayonnement du soleil sur des cellules photovoltaïques. L'île de la Réunion est abondamment ensoleillée pendant toute l'année.

La Réunion dispose d'une vraie antériorité et d'une compétence reconnue au plan national et international sur le sujet des énergies renouvelables avec des industriels locaux pleinement investis sur ces marchés



L' AFPAR s'ouvre sur le secteur de la transition écologique

Pleinement consciente des emplois émergents et des besoins en compétences dans la filière des énergies renouvelables, la SPL AFPAR a ouvert aux demandeurs d'emploi une formation professionnalisante:

« Installateur.trice Mainteneur.se de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques ».

Cette action de formation vise l'acquisition de compétences et de comportements professionnels permettant une opérationnalité immédiate au cœur de la transition énergétique.

Objectifs de la formation :

Etablir un état des lieux des installations dans les bâtiments avant la réalisation du chantier à partir des consignes et directives de son hiérarchique.

Réaliser l'installation, le contrôle et la maintenance des systèmes solaires thermiques et photovoltaïques dans domaine collectif, le tertiaire ou chez le particulier.

Raccorder les éléments électriques et les tuyauteries en se conformant aux règles de sécurité et à la réglementation.

Assurer l'entretien et la maintenance des installations thermiques et photovoltaïques.

Objectifs pédagogiques :

Expliquer les technologies et le fonctionnement des équipements constitutifs des installations de production d'eau chaude et d'électricité.

Mettre en œuvre les diverses techniques d'intégration en toiture des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques.

Effecteur en sécurité des travaux en hauteur. Mettre en service un chauffe-eau solaire individuel.

Mettre en service un système solaire combiné. Réaliser la pose de capteurs solaires et de modules photovoltaïques dans le respect de la réglementation, de la protection des biens et des personnes.

Assurer la maintenance préventive et curative de premier niveau des panneaux solaires. Respecter les règles d'installation et de

dimensionnement.





Programme de formation:

Phase Accueil/intégration – 7 heures

Module 1 : S'approprier les principes généraux et les connaissances techniques de base en solaire thermique et photovoltaïque – **56 heures**

Module 2 : Mettre en œuvre les gestes et postures de prévention des risques et de protection de la santé au travail- **49 heures**

Module 3 : Réaliser les techniques d'intégration de panneaux solaires en toiture – **35 heures**

Module 5 : Poser et raccorder une installation photovoltaïque – **105 heures**

Module 6: Assurer la maintenance de premier niveau des installations thermiques et photovoltaïques – **35 heures**

Module 7: Techniques de recherche d'emploi – **14 heures**

Période en entreprise : 105 heures

(3 semaines)

Evaluation finale : 10 heuresBilan de la formation : **4 heures**

- L'apprentissage par l'action se base sur des activités concrètes, correspondant aux besoins des personnes et des entreprises.
 Les mises en situation professionnelles sont organisées au moyen:
- De plateaux techniques reproduisant les conditions de production d'une véritable entreprise
- Démonstrations du formateur soutenues par des explications claires.
- Mise en situation pratique en entreprise de 3 semaines.
- Apports théoriques et règlementaires en lien direct avec le métier visé
- Des visites sur site
- Visualisation des équipements sur plateforme solaire en situation réelle.
- L'apprentissage des gestes et posture professionnels comprend des temps de réalisations et des temps d'analyse de l'activité pour permettre la prise de conscience des stratégies d'action mises en œuvre et renforcer l'acquisition des compétences développées.



Moyens mis à disposition

Atelier équipé d'une maquette toiture pour pose de panneaux photovoltaïques et de panneaux d'eau chaude sanitaire Machines, Outils / Outillages , Matières d'œuvre Équipements de protection individuelle (EPI) et collective.

Une salle équipée de tables et de chaises, informatiques, imprimante postes vidéoprojecteur.

Modalités de suivi et d'évaluation

Un accompagnement individualisé se fait pendant la formation.

Les formateurs assurent un suivi de la progression de chaque stagiaire à toutes les étapes de l'apprentissage en organisant des évaluations formatives tout au long du parcours et des moments de feedback.

Une évaluation finale à lieu en fin de formation pour vérifier l'acquisition de l'ensemble des compétences par un jury composé de formateurs et professionnels.

Un bilan intermédiaire est fait à mi-parcours en vue d'apporter les améliorations nécessaires au niveau pédagogique et des moyens mis à disposition.

Une enquête de satisfaction se fait en fin de parcours pour recueillir l'avis des stagiaires sur le déroulement de la formation et mésurer la qualité globale de l'action dans une démarche d'amélioration.

Bilan final de l'action de formation

Une enquête de placement en post-formation est réalisée à 6 mois apres la fin du parcours de formation.

Accès à la formation

Inscription (site internet ou auprès d'un prescripteur ou dans un Point Contact); Réunion d'information collective: Passation de tests. Entretien individuel; Décision par la commission de recrutement.

Validation/ Reconnaissance des acquis

- Certificat Sauveteur Secouriste du Travail Attestation « Avis après formation » délivrée à l'issue des actions préparant aux habilitations électriques
- Attestation de compétences en fin de formation.

L'AFPAR déploie son offre de formation afin de mieux répondre aux besoins du territoire.

CHIFFRES CLÉS

490H

DE FORMATIONS | EN ENTREPRISE

STAGIAIRES

Du 2 Novembre 2022 au le 17 Février 2023

DOSSIER DE PRESSE 12 DECEMBRE 2022



2 Le photovoltaïque: une filière en évolution

La mandature régionale actuelle, dans son "Plan Solaire Régional" décrit son projet d'atteindre l'autonomie énergétique du territoire. La Région Réunion a la volonté de développer la filière photovoltaïque à La Réunion et passer de 200 mégawatts produits à 500 mégawatts en 2028. C'est un véritable défi, qui se gagnera avec la population réunionnaise. L'objectif est de consolider une filière et même de l'amplifier. Nous faisons ainsi le pari de l'emploi réunionnais. » Jean-Pierre CHABRIAT, délégué à l'Enseignement Supérieur, la recherche et la transition énergétique

Parce que la Réunion toute entière, ses femmes et ses hommes, son école, ses chercheurs, ses entreprises, son industrie et l'ensemble des acteurs de notre monde économique détiennent cette capacité de transformer les toitures de notre île en toitures solaires thermiques et électriques.

Renforcer la production d'eau chaude sanitaire solaire ; intégrer, déployer et piloter des installations photovoltaïques, en autoconsommation ou en s'effaçant du réseau sont des premières actions majeures du plan d'action de la stratégie d'autonomie énergétique de La Réunion (source PPE).

Les ressources locales renouvelables représentent, avec 378,8MW, 41% de la puissance installée du réseau. Avec une puissance installée de 223,6 MW, le photovoltaïque y contribue fortement et voit même sa part augmenter de 8,4% par rapport à 2020 (source JIR).

Les panneaux solaires font aujourd'hui clairement partis du paysage local et jouent un rôle non négligeable dans les économies d'énergie à l'échelle du territoire. En effet, 74% des résidences principales disposent d'un chauffeeau solaire.

Pour le territoire qui connaît un taux de chômage élevé et où la lutte contre la précarité énergétique s'avère essentielle, se trouve là un fort enjeu de développement économique et d'amélioration de la situation de l'emploi. Le maintien des emplois dans les filières existantes et la création d'emplois dans les installations nouvelles et innovantes a constitué un indicateur essentiel dans le choix des actions stratégiques.

3 Une réponse aux besoins du marché émergeant

Cette impulsion de la collectivité régionale engendre de fait, un besoin conséquent de main d'œuvre qualifiée sur le territoire. Cette formation fait donc l'objet d'attentes fortes de la part de l'ensemble des professionnels de la filière qui seront également conviés à cette manifestation.

DOSSIER DE PRESSE 12 DECEMBRE 2022 SERICE COMMUNICATION AFPAR



LES CHIFFRES DU SECTEUR

4695

Nombre d'installation photovoltaïque 2021 Dont 19 avec stockage



Source OER: Observatoire Energie

267 605 MWh

Production cumulée

Dont 19 avec stockage

Source OER: Observatoire Energie

+4,8%2020/2021

109

42,4

Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois¹ (DEFM) 31/12/2021

Ans en moyenne

Source Pôle emploi - STMT, Données brutes - Traitement Réunion Prospective

1 Demandeurs d'emplois catégorisés selon les codes ROME rattachés au secteur selon la nomenclature NAF-ROME de Pôle-emploi. Selon Codes H2701 et F1610

LE MOT DU FORMATEUR

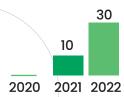


Il est important de former le public dans ce domaine car il a une place importante dans certains objectifs régionaux comme celui d'atteindre l'autonomie énergétique. Ce secteur étant constamment en évolution, j'en conclu que le solaire est l'avenir de l'électricité, et que nos stagiaires n'auront que très peu de mal à s'introduire dans le marché de l'emploi suite à cette formation.

ULRICH ICHAMA Formateur IMPSP



Autres ouvriers qualifiés en verre, céramique, métallurgie, matériaux de construction et énergie



Besoin en main d'oeuvre



100%

Difficulté de recrutement



Contacts media Service Communication

Marie Christine COULON Léa DALAPA

S.P.L. AFPAR - Direction Générale 0692 72 18 77 - 0692 47 58 72

mc.coulon@afpar.com l.dalapa@afpar.com













